



## Délibération 2019 – 099 du 9 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON

MM. X. DUQUESNE – L. GABRELLE – E. LEFEBVRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – E. BURDIAC – H. COPIN – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J COTTEL,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,  
M. J.L. CANDAT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY.

**OBJET** : Gratuité de la piscine pour les enfants et les adolescents de moins de 16 ans pendant l'été 2019.

La séance ouverte, Monsieur le Président détaille les différentes animations mises en œuvre sur le territoire pendant la période estivale pour permettre à tous les jeunes du territoire de trouver une occupation.

Monsieur le Président rappelle l'organisation des animations se déroulant à la piscine intercommunale pendant l'été ainsi qu'à l'espace Isabelle de Hainaut avec la mise en place de structures gonflables.

Monsieur le Président indique que les jeux mis en œuvre à l'Espace Isabelle de Hainaut sont proposées gratuitement aux habitants du territoire.

Monsieur le Président propose de renouveler le dispositif de gratuité mis en œuvre l'an dernier pour les enfants et les adolescents de moins de 16 ans fréquentant les créneaux de nage ludique (14 h 00 – 16 h 00) et de nage libre (16 h 30 – 18 h 30) à la piscine intercommunale du lundi au vendredi sauf le second créneau du mercredi après-midi qui est réservé à la nage adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le principe de gratuité de la piscine ouvert aux usagers de la piscine de moins de 16 ans fréquentant les créneaux de nage libre et de nage ludique du lundi au vendredi sur la période du 15 juillet 2019 au 30 août 2019 ;
- d'organiser le service à la piscine pour mettre en place cette gratuité et l'accueil du public ;
- de mettre en place un principe de tickets gratuits pour tenir une comptabilisation des entrées.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 09 juillet 2019 et transmission  
en Préfecture le 09 juillet 2019

Le Président,  
Jean-Jacques COUET



Le Président,  
Jean-Jacques COUET

